

Inscriptions individuelles

1. Modalités d'inscription

Les inscriptions par **internet** sont ouvertes **jusqu'au 2 mars 2012 au tarif A** en vigueur.

Tarif applicable également aux pré-inscriptions en ligne réglées par chèque ou par virement sous 10 jours avant le 10 février 2012 (après cette date et jusqu'au 2 mars seuls les paiements en ligne par carte bancaire seront possibles).

A partir du 3 mars, seules les inscriptions sur place seront possibles **au tarif B** en vigueur.

Aucune inscription ne sera possible par téléphone. Les badges sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité.

Afin de réduire le temps d'attente à l'accueil, les personnes inscrites (au plus tard le 2 mars selon conditions pré-citées) **pourront télécharger un Pass Temporaire** environ 10 jours avant le congrès, grâce à leur espace personnel du site www.jfhod.com. Ce Pass Temporaire leur permettra d'avoir accès aux sessions le jeudi matin jusqu'à 10h30 pour les inscriptions aux 4 jours du congrès et aux sessions du jeudi/vendredi, et le samedi matin jusqu'à 10h30 pour les congressistes inscrits uniquement aux sessions week-end. En dehors de ces créneaux, le badge est obligatoire pour avoir accès aux sessions et devra donc être retiré à l'accueil.

2. Conditions d'annulation :

- **Toute annulation doit être signifiée par écrit au secrétariat des JFHOD :**
 - **Par courrier : JFHOD 2012 / COLLOQUIUM, 13-15, rue de Nancy, 75010 PARIS** (le cachet de la poste fera foi pour la détermination des montants remboursables)
 - **Par email : jfhod@clq-group.com** (la date de réception de l'e-mail fera foi pour la détermination des montants remboursables)

Tous les remboursements seront effectués après le congrès. Les demandes de remboursement ne seront plus recevables après le 27 avril 2012.

- **Annulation des droits d'inscription et autres prestations :**
 - **Jusqu'au 16 janvier 2012 (inclus) :** remboursement total des sommes versées, à l'exception de 50 € de frais de dossier.
 - **A partir du 17 janvier 2012 :** aucun remboursement.

Tout changement de nom sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom. Nous vous rappelons que le tarif applicable est celui de la date de réception des détails de l'inscription et du paiement complet des montants dus.